

Décision

Générale

colonial

Décision n° 970 accordant une permission à Ahmed Abdi.

n° 970

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 septembre 1949

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro

30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 38 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et 116 du 8 février 1917, relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission, en date du 30 août 1949, d'Ahmed. Abdi infirmier à l'hôpital colonial

Vu l'avis favorable du directeur du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de vingt et un jours à solde entière, pour en jouir à Harguessa (Somaliland), est accordée au nommé Ahmed Abdi, infirmier à l'hôpital colonial. Art. 2. — La présente décision, qui sera valable pour compter du 15 septembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMliOHliDOX.